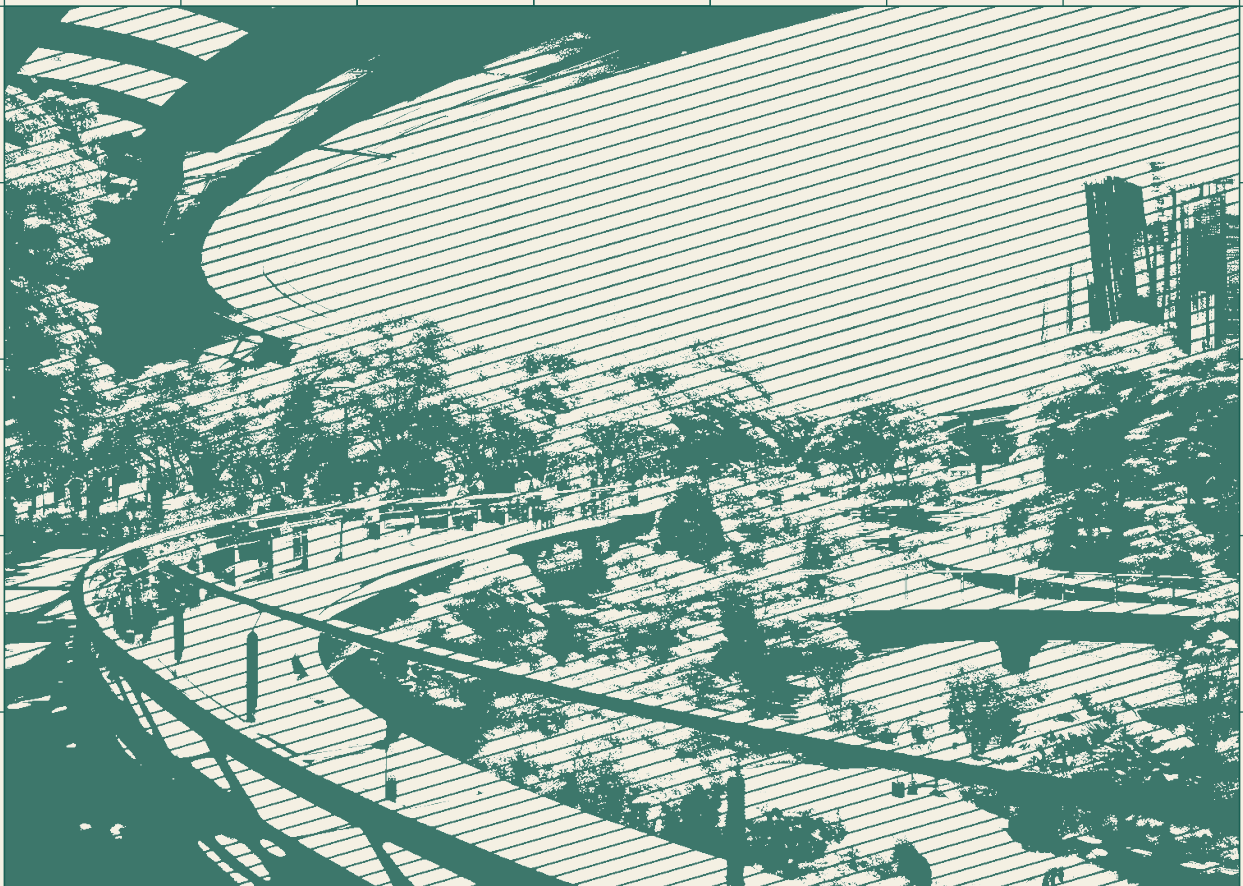


HL

HUGLO LEPAGE AVOCATS

Économie circulaire

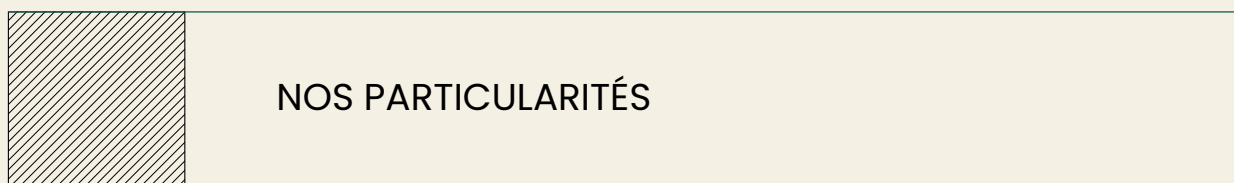
Huglo Lepage Avocats vous accompagne dans tous vos projets liés à l'économie circulaire. Forts d'une expertise reconnue, nous conseillons et assistons entreprises et collectivités face aux enjeux réglementaires et stratégiques de la durabilité, de la gestion des déchets, et de la responsabilité élargie des producteurs, en intégrant des pratiques d'éco-conception et de ré-emploi pour une transition vers un modèle plus durable.



Depuis de nombreuses années, Huglo Lepage Avocats développe une expertise pointue dans le domaine de l'économie circulaire. Notre cabinet intervient sur l'ensemble des questions liées à la gestion des déchets, au recyclage, à la sortie du statut de déchet ou au sous-produit, et au réemploi, en accompagnant nos clients dans la mise en place de boucles de recyclage et de pratiques durables.

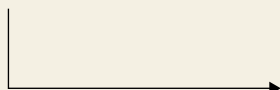
Nous assistons également les entreprises et collectivités dans leur adaptation et démarches liées au développement des filières de responsabilité élargie du producteur. Nous les accompagnons aussi dans leurs stratégies d'éco-conception ou dans leur communication au regard des règles relatives aux allégations environnementales afin de leur assurer une communication fiable et transparente.

Avec l'émergence de nouvelles obligations réglementaires en matière de durabilité, nous aidons nos clients à naviguer dans cet environnement en mutation, en anticipant les défis et en les aidant à saisir les opportunités offertes par une économie circulaire renforcée et des pratiques de gestion environnementale avancées.



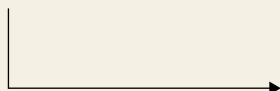
CHIFFRES CLÉS

11 avocats et experts
+20 grandes affaires



NOTRE CLIENTÈLE

Entreprises et industries, collectivités territoriales,
associations et fondations,
particuliers.



NOS SAVOIR-FAIRE

Protection de l'environnement, environnement
industriel, droit des collectivités territoriales, droit pénal
de l'environnement, énergie et carbone, domanialité et
expropriation, commande publique, économie
circulaire, RSE et devoir de vigilance.



DATES CLÉS

1978 : Création du cabinet
2021 : Passage en société à mission



NOS EXPERTISES

→ **GESTION DES DÉCHETS**

Conseil et assistance dans le développement et la défense de projets d'énergies renouvelables : photovoltaïque au sol et en toiture, agrivoltaïsme, éolien, méthanisation, hydroélectricité, hydrogène. Nous intervenons sur tous les aspects juridiques, réglementaires et contractuels pour sécuriser vos projets et favoriser leur réussite. Notre expertise couvrant l'ensemble des domaines clés du développement de vos projets, en ce compris les problématiques urbanistiques et environnementales, en vous assistant auprès des administrations concernées.

→ **RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)**

Conseil et appui juridique aux producteurs (metteurs en marché) et aux éco-organismes sur les obligations des producteurs, notamment pour l'identification de leurs obligations, leur contractualisation, l'organisation de la collecte et du traitement des déchets issus de leurs produits.

→ **SORTIE DU STATUT DE DÉCHET**

Accompagnement dans les procédures visant à faire sortir certains matériaux ou produits du statut de déchet afin de faciliter leur réintégration dans une chaîne de production. Assistance dans la rédaction des contrats avec les différents intervenants.

→ **RÉEMPLOI ET RECYCLAGE**

Stratégies juridiques pour la mise en œuvre de solutions de réemploi et de boucles de recyclage, visant à prolonger la durée de vie des produits et réduire l'impact environnemental.

→ **ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES**

Accompagnement pour garantir que les allégations de durabilité et d'impact écologique soient conformes aux réglementations, en veillant à prévenir le greenwashing et à promouvoir la transparence.

→ **INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA GESTION DES DÉCHETS**

Accompagnement en matière d'installations classées, qu'il s'agisse d'obtenir les autorisations et agréments requis, des relations avec l'administration ou avec les tiers, de conformité ou de gestion des impacts environnementaux, en lien avec les activités de gestion de déchets.

→ **NOUVEAU SECTEUR : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU CARBONE.**

Accompagnement des entreprises qui se lancent dans des opérations de stockage et d'utilisation du carbone dans le nouveau cadre communautaire mais aussi celui ouvert par la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris.



CORINNE LEPAGE
Avocate associée
fondatrice



RAPHAËLLE JEANNEL
Avocate of Counsel

Huglo-lepage.com



contact@huglo-lepage.com



THÉOPHILE BEGEL
Avocat



MARINE YZQUIERDO
Avocate

PARIS
42, rue de Lisbonne
75008 Paris
+33 (0)1 42 90 98 01

MARSEILLE
69, rue Saint-Ferréol
13006 Marseille
+33 (0)4 84 89 64 55

STRASBOURG
6, quai Kléber
67000 Strasbourg
+33 (0)3 67 10 32 18

MONTPELLIER
2 impasse des Romarins
34160 Castries
+33 (0)4 84 89 47 99

L'innovation en droit public

Huglo Lepage Avocats, premier cabinet de droit public fondé par des avocats à la cour, a joué un rôle pionnier en matière de droit administratif. Christian Huglo et Corinne Lepage, forts de leur expérience au conseil d'État et à la Cour de cassation, ont fait de cette spécialité un pilier du cabinet, maintes fois récompensé. Aujourd'hui, le cabinet continue de conseiller des collectivités publiques et institutions, tout en intégrant des compétences en droit privé, notamment dans la responsabilité civile et pénale.

Une expertise reconnue en droit de l'environnement

Depuis plus de 40 ans, Huglo Lepage Avocats est un acteur clé des grands procès environnementaux en France, en Europe et aux États-Unis, notamment avec l'affaire Amoco-Cadiz. Le cabinet a marqué l'histoire du droit de l'environnement avec des affaires majeures comme celles de l'Erika et de Xynthia. Il développe également son expertise dans les nouveaux enjeux de l'environnement : produits dangereux, biotechnologies et chimie verte.